



DÉLÉGATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MEKNÈS

Compte rendu de la journée de protection du consommateur Meknès -Edition 2013-

La Deuxième Rencontre Locale du Consommateur à Meknès-Edition 2013- s'est déroulée le Mardi 12 Mars 2013 sous le thème : « Ensemble pour la protection des droits du consommateur : Economiques, de Représentativité et d'Ecoute » à la Salle des Congrès Feu Alami Tazi sise à la Chambre du Commerce, de L'Industrie et des Services à Meknès.

1. COMITE D'ORGANISATION

- **Délégation du Commerce et de l'Industrie de Meknès :**
Mr le Délégué Abdelouahed RAHMOUN, Mr Radouane ABOUALI, Chef de service du commerce intérieur ;
- **Ligue Nationale de Protection du Consommateur :**
Mr. Abderrahim Omari, Avocat, Mlle Iman TISS, Etudiante Doctorante ;
- **Chambre du Commerce, d'Industrie et des Services :**
Mr. Hassan KABRA, Chargé du Département Animation Economique.

2. PARTICIPATION

Cette année a connu un taux de participation important avoisinant les 100 Participants issus d'organismes différents : Autorités locales, Administrations, banques, assurances, formations et enseignement, associations, élus, presse.



3. LES EXPOSES ANIMES

Les exposés ont été animés par Mr Abderrahim Omari, Avocat, Membre de La Ligue Nationale de La Protection du Consommateur à Meknès et se présentent comme suit :

Exposé 1 : Rôle des associations de protection du consommateur conformément à la loi 31.08, présenté par Mlle Iman TISS : Etudiante doctorante à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Meknes, membre de la Ligue Nationale de la Protection du Consommateur à Meknès

Exposé 2 : Information du consommateur dans le domaine de la santé, présenté par Mr Taoufik Rabhi, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Salé

Exposé 3 : Protection du consommateur contre les clauses abusives, présenté par Mlle Lamyah Sahrane, étudiante doctorante à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales à Fes.

Exposé 4 : Le Consommateur dans le secteur immobilier, présenté par Mr Hassane Essaghir, Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques-Suissi à Rabat.

4. RECOMMANDATIONS :

- Les associations de protection du consommateur doivent renforcer leur rôle dans la sensibilisation du consommateur.



DÉLÉGATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MEKNÈS

- Accélérer la publication des textes d'application de la loi 31.08 afin de permettre entre autres aux associations de jouer leur rôle.
- Encadrer par voie réglementaire l'activité des associations de protection du consommateur afin qu'elle soit bien orientée avec les objectifs et la finalité de la loi 31.08.
- Créer au sein des tribunaux un département spécialisé dans le domaine de la protection des consommateurs.